



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 064-200032332-20240220-2024_0208-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024**

Délibération n° 2024 0208

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mercredi 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : Daniel ARRIBERE

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 14, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (10)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FEAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques			

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 2)					
TITULAIRES			Présents (6)	Excusés	Pouvoirs
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARENX	CHOPIN	Marjorie			X
NAVARENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARENX	FRANCAIS	Hubert			X
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (0)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2024_0208 – PROGRAMME PREVISIONNEL ANNUEL D'INTERVENTION 2024

FINANCEMENT PREVISIONNEL ET MODALITES DE REALISATION

Rapport n°2024_0208 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Il est rappelé à l'assemblée que le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération du comité syndical en date du 8 mars 2018.

Le 3 Mai 2021, ce PPG a été déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposée pour l'année 2024, se base sur la programmation de l'année 5 du PPG et tient compte des besoins nouveaux identifiés par les services en lien avec les collectivités.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau en « bon état »,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les personnes et les biens.

Les travaux programmés concernent donc :

- **La gestion des embâcles et chablis** par deux types de techniques identifiées en fonction de la nature des cours d'eau :
 - Débardage par câble sur les gaves et les affluents principaux
 - Bûcheronnage technique sur les cours d'eau d'accès difficiles pour les engins
- **La gestion de la végétation envahissante** (débroussaillage, élagage, petit bûcheronnage, élagage technique)
- **La dévégétalisation et le griffage d'atterrissements**
- **La gestion des sédiments fins** sur des affluents de plaine et de piémont

- **L'entretien des pièges à embâcles**
- **La reconstitution de ripisylve** par bouturages, plantations, c

Le programme prévisionnel annuel 2024 détaillé est annexé au présent rapport.

Le montant prévisionnel du programme d'intervention 2024 est le suivant :

	Montants en € HT	Montants en € TTC
Travaux (y compris consultation des entreprises)	129 570,00	155 484,00
Imprévus et aléas	25 000,00	30 000,00
TOTAL	154 570,00	185 484,00

Afin de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
	Taux	Montants en €
Agence de l'Eau (50% du montant total TTC soit 185 484,00 €)	50%	92 742,00
Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant TTC hors aléas soit 155 484,00 €)	20%	31 096,80
SMGOAO (autofinancement)	~30%	61 645,20
TOTAL	100%	185 484,00

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés /contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Nature des prestations	Montants estimatifs en € HT (année 2024)	Propositions marchés / contrats
Débardage par câble	29 850,00	<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} Recondution du marché accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Pyrénées Elagage • Montants mini 20 000,00 € HT / maxi 100 000,00 € HT
Bûcheronnage technique	13 950,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation simplifiée (demande de devis)
Débroussaillage / élagage / petit bûcheronnage	17 170,00	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la convention avec l'association ESTIVADE
Elagage technique	7 200,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation simplifiée (demande de devis)
Travaux mécanisés :	56 400,00 dont	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées en fonction de la nature des opérations
• Atterrissements	• 50 900,00	
• Sédiments fins	• 1 500,00	
• Pièges à embâcles	• 4 000,00	
Reconstitution de ripisylve	5 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées en fonction des besoins sur sites
Imprévus et aléas	25 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées ou appel aux prestataires déjà identifiés
TOTAL	154 570,00	

Sans préjuger des décisions qui seront prises par les partenaires financiers, et compte tenu des aléas climatiques d'hiver et de printemps, il est demandé la prise anticipée (avant obtention des éventuelles subventions) des travaux à la date du 1^{er} mars 2024.

Les crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux seront inscrits au budget 2024 en section Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **VALIDE** le programme prévisionnel d'intervention pour l'année 2024 ainsi que le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les consultations nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à signer les marchés et les conventions avec les futurs prestataires
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

Annexe : Programme prévisionnel d'intervention détaillé année 2024

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 20 février 2024

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	21
<u>Pouvoir :</u>	2
<u>Nombre de votants :</u>	23
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Le Président



Patrick MAUNAS